

Énoncé de réaction - Méné miroir

8 décembre, 2011

Nom commun : Méné miroir

Nom scientifique : *Notropis photogenis*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Menacée

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec le gouvernement de l'Ontario, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Méné miroir à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme menacée. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Méné miroir au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Ce petit poisson de rivière se trouve dans moins de dix localités et a une petite zone d'occupation. La vulnérabilité de l'espèce à la perte et à la dégradation continues de l'habitat et à des pressions croissantes associées au développement a mené à un statut de risque plus élevé.

Présence au Canada : Ontario

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Ontario

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et les poissons et les habitats des poissons sont protégés en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : Le méné miroir figure à liste des espèces préoccupantes de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario. Il s'agit d'une espèce visée par le plan de rétablissement de la rivière Grand et celui de la rivière Thames, deux plans de rétablissement écosystémiques. L'équipe de rétablissement de la rivière Thames a produit un rapport de synthèse qui décrit la distribution des espèces aquatiques en péril dans le bassin hydrographique, des questions liées à la qualité de l'habitat et les menaces auxquelles font face les espèces en péril. Le plan de rétablissement vise à accroître ou à rétablir la qualité de l'eau et l'habitat aquatique en réduisant l'envasement, les charges en nutriments, la contamination toxique et les répercussions liées au débit modifié des eaux. Pour aider l'équipe de rétablissement à cibler des mesures correctives dans les zones qui présentent un potentiel élevé de produire des sédiments qui ont une incidence sur l'habitat des espèces en péril, on a tracé une carte des zones pouvant faire l'objet d'une érosion importante pour la rivière Thames. Pour la plupart, les terres adjacentes à la rivière Thames sont une propriété privée. L'équipe de rétablissement de la rivière Thames facilite l'intendance de terres privées par les propriétaires par le biais d'une liaison externe et d'une coordination avec les Premières nations et d'autres groupes. Des subventions provinciales et fédérales aident les fermiers à entreprendre des activités d'intendance qui protègent la qualité de l'eau. On a récemment signalé la présence de cette espèce dans les ruisseaux Bronte et Sixteen Mile. Divers groupes, notamment des groupes locaux de pêcheurs à ligne, ont récemment exécuté des travaux de rétablissement de l'habitat dans ces bassins hydrographiques, travaux qui profiteront à cette espèce.